

SANTÉ

PROFESSIONS DE SANTÉ

MINISTÈRE DE LA SANTÉ
DE LA JEUNESSE, DES SPORTS
ET DE LA VIE ASSOCIATIVE

Arrêté du 28 août 2008 modifiant l'arrêté du 30 janvier 2006 modifié portant nomination à la commission de contrôle de la publicité en faveur des objets, appareils et méthodes présentés comme bénéfiques pour la santé, prévue par l'article L. 5122-15 du code de la santé publique

NOR : SJSP0830841A

La ministre de la santé, de la jeunesse, des sports et de la vie associative,
Vu le code de la santé publique et notamment les articles L. 5122-15, R. 5122-23, R. 5122-27 et R. 5122-28 ;

Vu l'arrêté du 30 janvier 2006 modifié portant nomination à la commission de contrôle de la publicité en faveur de objets, appareils et méthodes présentés comme bénéfiques pour la santé, prévue par l'article L. 5122-15 du code de la santé publique,

Arrête :

Article 1^{er}

L'article 1^{er} de l'arrêté du 30 janvier 2006 modifié est modifié comme suit :
Est nommé en qualité de médecin omnipraticien, M. le docteur Levy (Pierre), suppléant, en remplacement de M. le docteur Wannepain (Hubert).

Article 2

Le directeur général de l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère chargé de la santé.
Fait à Paris, le 28 août 2008.

Pour la ministre et par délégation :
*La sous-directrice de la politique
des pratiques et des produits de santé,*
C. LEFRANC